



# Les dossiers du DFF en 2019

## 2<sup>e</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Compte consolidé:** Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé de l'exercice 2018. Le compte consolidé de la Confédération (CCC) se solde par un excédent de 5,7 milliards de francs, soit un montant inférieur de 3,1 milliards à l'excédent obtenu l'année précédente. Ce recul est principalement imputable aux pertes enregistrées par les assurances sociales. (10.4)
- **Administrations publiques:** La situation financière des administrations publiques pour la période 2017 à 2019 est réjouissante. La Confédération, en particulier, enregistre d'importants excédents grâce aux recettes provenant de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct. Les cantons et les assurances sociales présentent également des soldes positifs, tandis que les communes devraient obtenir des résultats relativement équilibrés. Cette situation favorable devrait permettre, en particulier à la Confédération et aux assurances sociales, de réduire leur endettement au cours des prochaines années, comme le montrent les nouveaux chiffres de la statistique financière. (25.4)
- **Frein à l'endettement:** Pour donner suite au rapport que le groupe d'experts institué à cet effet a rédigé en 2017 sur le frein à l'endettement, le Conseil fédéral a examiné à plusieurs reprises l'opportunité de modifier cet instrument. Après avoir pris connaissance d'un rapport sur l'évolution des soldes de crédits, il a décidé d'accorder davantage de souplesse aux unités administratives en ce qui concerne l'exécution du budget. En revanche, il n'entend pas modifier le frein à l'endettement. (22.5)
- **Budget:** Le Conseil fédéral a adopté les chiffres du budget 2020 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2021-2023 (PITF). Il prévoit, au budget 2020, un excédent de 0,6 milliard. Malgré l'entrée en vigueur de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), le budget est équilibré. Par contre, les réformes fiscales en cours ou en planification constituent un facteur d'incertitude pour l'évolution de la situation budgétaire pendant les années du plan financier. (26.6)

### Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **EAR:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec 19 États partenaires supplémentaires. L'entrée en vigueur est prévue pour 2020 avec un premier échange de renseignements en 2021. Le Conseil fédéral a en outre approuvé le rapport relatif au mécanisme de contrôle permettant de garantir la mise en œuvre conforme à la norme de l'EAR par les États partenaires. (29.5)
- **Constructions civiles de la Confédération:** Le Conseil fédéral a adopté le message 2019 sur les immeubles du DFF. Par ce message, il demande au Parlement un crédit d'ensemble «Constructions civiles» de 315,9 millions de francs, un crédit d'ensemble «Centres fédéraux pour demandeurs d'asile» de 94,4 millions

de francs et un crédit additionnel pour la prolongation de la prise en location du Tribunal fédéral de Lucerne. (29.5)

- **Loi sur le blanchiment d'argent:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le projet se fonde sur la stratégie du Conseil fédéral en matière de marchés financiers, qui vise à garantir la compétitivité de la place financière suisse. Il tient également compte des principales recommandations émises par le Groupe d'action financière (GAFI) dans son rapport d'évaluation mutuelle concernant la Suisse. (26.6)
- **Initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital»:** Le Conseil fédéral a mené une discussion sur l'initiative populaire «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital». Il a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de rédiger un message dans lequel il proposera de rejeter l'initiative sans y opposer de contre-projet. (26.6)

### Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Ordonnance sur les fonds propres:** Le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert la consultation sur une modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Le projet porte sur trois thèmes distincts: le DFF entend simplifier les exigences applicables à certaines petites banques et maisons de titres, adapter les pondérations-risque pour les objets résidentiels de rendement à quotité de financement élevée situés en Suisse et veiller à ce que les maisons mères des banques d'importance systémique disposent d'une capitalisation suffisante en cas de crise. (5.4)
- **Ordonnances relatives à la RFFA:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur les ordonnances d'exécution de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Si la RFFA est acceptée lors de la votation populaire du 19 mai 2019, ces ordonnances entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en même temps que la loi. La consultation dure jusqu'au 17 juillet 2019. (10.4)
- **Ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la nouvelle ordonnance relative à la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA). Le projet d'ordonnance précise les tâches de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur le plan international, son rôle et ses activités de réglementation ainsi que sa collaboration avec le Département fédéral des finances (DFF). (1.5)
- **Déclaration d'impôt électronique:** Le Conseil fédéral entend renoncer à l'exigence de la signature pour les déclarations d'impôt remises par voie électronique. Il aimerait en outre pouvoir obliger les entreprises à présenter les documents par voie électronique dans certains domaines fiscaux. Le gouvernement a ouvert la consultation sur ce projet. (21.6)
- **Loi sur les placements collectifs:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modification de la loi sur les placements collectifs (LPCC). Prévoyant l'instauration d'un type de fonds non soumis à surveillance et réservé à des investisseurs qualifiés, le projet de loi vise en particulier à renforcer la compétitivité du marché suisse des fonds de placement. La procédure de consultation durera jusqu'au 17 octobre 2019. (26.6)
- **Frais de déplacement:** Selon la décision des Chambres fédérales, l'utilisation d'un véhicule de fonction à des fins privées doit pouvoir être imposée au moyen d'un forfait qui comprendra désormais aussi les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. Le Département fédéral des finances (DFF) a ouvert une consultation sur une modification d'ordonnance allant dans ce sens. (28.6)

### Dossiers internationaux

- **FMI:** Le Fonds monétaire international (FMI) salue la capacité de résistance de la Suisse depuis la crise financière, la solidité de ses finances publiques et sa politique monétaire. Il estime que la politique budgétaire doit jouer un rôle plus important si la Suisse veut être capable de renforcer son potentiel de croissance et de faire face aux

défis soulevés par les changements technologiques et le vieillissement de la population. Il souligne les progrès réalisés dans la stabilisation du secteur financier, mais considère que la révision prévue en matière de garantie des dépôts est insuffisante. Selon le FMI, des risques pèsent sur la Suisse dans le domaine international et sur son marché immobilier et hypothécaire, notamment en ce qui concerne les immeubles résidentiels de rendement. Un refus de la réforme de l'imposition des entreprises par le peuple entraînerait aussi des risques. (1.4)

- **Visite d'État du Liechtenstein:** Le Conseil fédéral in corpore, placé sous la direction du président de la Confédération Ueli Maurer, a reçu en visite d'État en Suisse Son Altesse Sérénissime Alois de Liechtenstein, prince héréditaire de la Principauté de Liechtenstein. Le prince héréditaire, qui exerce les fonctions de chef d'État, était accompagné de son épouse, Son Altesse Royale Sophie de Liechtenstein, princesse héréditaire consort de Liechtenstein, et d'une délégation de haut rang de la principauté. Les entretiens officiels au Bernerhof ont principalement porté sur la célébration du centenaire des relations bilatérales, sur des sujets liés à l'Europe et sur la coopération entre les deux pays sur le plan international. (3.4)
- **Administration des douanes:** Le Conseil fédéral a posé les jalons du développement de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Sous le nouveau nom d'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), l'AFD adapte son organisation aux nouvelles exigences, afin de pouvoir continuer à assumer son mandat dans un environnement en pleine mutation et de saisir les chances offertes par le numérique. (10.4)
- **Réunions de printemps du FMI:** Le président de la Confédération Ueli Maurer, le conseiller fédéral Guy Parmelin et le président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) Thomas Jordan ont participé aux réunions de printemps organisées conjointement à Washington par le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale. (13.4)
- **Commerce extérieur:** Le commerce extérieur suisse a connu une évolution disparate au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. En termes désaisonnalisés, les exportations ont légèrement fléchi, demeurant toutefois au-dessus de la barre des 57 milliards de francs. Les importations ont en revanche poursuivi leur progression (+1,0 %) pour afficher un niveau record à 51,2 milliards de francs. La balance commerciale boucle avec un excédent de 6,2 milliards de francs. (18.4)
- **Visite d'État en Chine:** Le président de la Confédération Ueli Maurer a été reçu en visite d'État par le président chinois Xi Jinping. Les entretiens officiels ont porté principalement sur le développement des excellentes relations entre la Suisse et la Chine, sur des thèmes de politique économique et financière ainsi que sur la Belt and Road Initiative. (29.4)
- **CDI avec l'Équateur:** Le protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune entre la Suisse et l'Équateur est entré en vigueur le 17 avril 2019. Il adapte la clause d'assistance administrative à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. (7.5)
- **Visite en Pologne:** La Suisse et la Pologne, qui a retrouvé son indépendance en 1918 après la Première Guerre mondiale, ont établi des relations diplomatiques il y a exactement cent ans. Pour célébrer cet événement, le président de la Confédération Ueli Maurer s'est rendu à Varsovie, où il a été accueilli par son homologue le président polonais Andrzej Duda. (14.5)
- **Rencontre avec le président américain Donald Trump:** Le président de la Confédération Ueli Maurer a été reçu par le président américain Donald Trump pour une rencontre d'environ 40 minutes dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche. Lors d'une conférence de presse à l'ambassade de Suisse à Washington, il a dressé un bilan positif des discussions. (16.5)
- **CDI avec la Corée du Sud:** La Suisse et la Corée du Sud ont signé à Séoul un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu. Le protocole met en œuvre les normes minimales en matière de conventions contre les doubles impositions. (17.5)

- **Mémorandum d'entente avec les États-Unis:** Le Département fédéral des finances, représenté par l'Administration fédérale des douanes (AFD), a signé à Washington D.C. un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine des douanes avec le Département de Sécurité intérieure des États-Unis, représenté par le Service de douanes et de protection des frontières (US CBP). (20.5)
- **CDI avec l'Iran:** La Suisse et l'Iran ont signé à Téhéran un protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (CDI). Le protocole met en œuvre les normes minimales en matière de conventions contre les doubles impositions. (3.6)
- **Rencontre sexpartite:** Le président de la Confédération Ueli Maurer et les chefs d'État des pays germanophones ont participé à la rencontre sexpartite annuelle, consacrée cette fois-ci à la démocratie et à la société numérique. Les discussions ont porté notamment sur les priorités politiques de chacun des pays. La rencontre s'est déroulée cette année à Linz, en Haute-Autriche. (4.6)
- **Japon/G20:** Le président de la Confédération Ueli Maurer a été reçu par le Premier ministre du Japon Shinzō Abe. Sous le signe des excellentes relations qu'entretiennent les deux pays depuis longtemps, les discussions ont porté sur des sujets régionaux et sur les principaux défis auxquels est confronté le système économique et financier mondial. Le président de la Confédération Ueli Maurer avait déjà abordé ces défis durant le week-end, lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20. (10.6)
- **CDI avec l'Irlande:** La Suisse et l'Irlande ont signé à Dublin un protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (CDI). Le protocole met en œuvre les normes minimales en matière de conventions contre les doubles impositions. La CDI est en outre complétée par une clause d'arbitrage. (13.6)
- **CDI avec les Pays-Bas:** La Suisse et les Pays-Bas ont signé à La Haye un protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu (CDI). Ce protocole met en œuvre les standards minimaux en matière d'accords contre les doubles impositions. De plus, il précise certaines notions et adapte la CDI à la politique conventionnelle actuelle des deux pays. (12.6)
- **Réunion de travail avec le président colombien Duque:** Le président de la Confédération Ueli Maurer a reçu le président de la Colombie Iván Duque à Berne. Les deux hommes ont eu une réunion de travail qui leur a permis d'aborder plusieurs sujets bilatéraux, notamment de nature économique, ainsi que la situation de la Colombie et de son voisin le Venezuela. (20.6)
- **Équivalence boursière:** Le Département fédéral des finances (DFF) a actualisé la liste des juridictions qui soumettent leurs participants au marché à des règles restreignant la négociation, sur des plates-formes de négociation suisses, de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse. La nouvelle liste s'applique à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le DFF active ainsi la mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse. (27.6)

## Projets de réforme du Conseil fédéral

- **RFFA:** Lors de la votation populaire, les électeurs suisses ont accepté la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) par 66,4 % des voix. La participation au scrutin a atteint 42,7 %. (19.5)
- **RFFA:** La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) entre intégralement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral. (14.6)
- **Impôt anticipé:** Le Conseil fédéral a décidé de reprendre la réforme de l'impôt anticipé qui est actuellement en suspens. Il a adopté les objectifs et les lignes directrices de cette réforme. Un projet destiné à la consultation devrait être prêt en automne. (26.6)

## Ordonnances importantes

- **Industrie textile:** Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur la suspension temporaire des droits de douane sur les matières et matières intermédiaires textiles. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. (1.5)

## Autres dossiers du DFF

- **PUBLICA:** La Caisse fédérale de pensions PUBLICA dresse le bilan d'un exercice animé et riche en intensité. Du fait des turbulences qui ont secoué les marchés financiers et du mauvais rendement des catégories d'actifs, la performance globale n'a atteint que -3,26 % pour un degré de couverture de 101,2 % au 31 décembre 2018. Grâce à sa bonne structure de coûts et à l'adaptation opportune des paramètres techniques sur la base de conditions réalistes, d'une part, et en raison de l'optimisation constante de ses processus, d'autre part, PUBLICA maintient le cap et est en bonne posture pour l'avenir. (2.4)
- **Cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse, dirigé par le président de la Confédération Ueli Maurer, a préconisé de renforcer le caractère obligatoire de la coopération entre les différents échelons de l'État en matière de cyberadministration, afin d'accélérer la mise en œuvre de cette dernière. Le comité de pilotage a également adopté le rapport annuel 2018 de sa direction opérationnelle et discuté du premier projet de plan de mise en œuvre pour la période 2020-2023. (9.4)
- **Pénalisation du mariage:** Le Conseil fédéral a pris acte de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la procédure de recours relative à la votation du 28 février 2016 concernant l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage». Il attend l'exposé écrit des motifs de l'arrêt, qu'il analysera avant de lancer les mesures nécessaires. (10.4)
- **Catégories particulières de personnel:** Jusqu'à présent, les membres des catégories particulières de personnel prenaient leur retraite plus tôt que les autres employés de la Confédération. Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a confirmé sa volonté d'uniformiser l'âge ordinaire de la retraite et défini les grandes lignes de la nouvelle réglementation. Il a adopté les modifications correspondantes des bases légales. (10.4)
- **PUBLICA:** Le Conseil fédéral a approuvé les modifications du règlement de la caisse de prévoyance de PUBLICA. Décidées par l'organe paritaire, celles-ci entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019. (10.4)
- **Caisse de prévoyance de la Confédération:** Le Conseil fédéral a nommé les six personnes chargées de défendre les intérêts de la Confédération en tant qu'employeur au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération durant la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2023. (17.4)
- **MELANI:** Les appareils connectés peuvent être utilisés à grande échelle pour des cyberattaques. C'est l'un des risques mis en évidence par le 28<sup>e</sup> rapport semestriel de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI). Portant sur les principaux cyberincidents observés au cours du second semestre 2018 en Suisse et à l'étranger, le rapport aborde notamment les tentatives de chantage, telles que les «fake sextorsions», et la fraude au faux fournisseur basée sur les données d'accès à Office 365. Il a pour thème prioritaire la gestion des risques liés au matériel et aux logiciels achetés. (30.4)
- **Monnaies commémoratives:** La Monnaie fédérale Swissmint a émis deux nouvelles pièces commémoratives. Avec la pièce d'or «Crocodile», elle rend hommage au centenaire de la célèbre locomotive électrique. Une monnaie en argent vient également commémorer la première expédition lunaire il y a 50 ans, qui comprenait notamment une expérience de l'Université de Berne. (9.5)
- **Cybersécurité:** Le Conseil fédéral a adopté le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour 2018-2022 et pris ainsi des décisions supplémentaires concernant la mise en place du Centre de compétences pour la cybersécurité. Il a également décidé de renforcer les

- ressources en personnel dans le domaine des cyberrisques en créant 24 nouveaux postes. (15.5)
- **CDF:** Le Conseil fédéral a confirmé Michel Huissoud dans ses fonctions de directeur du Contrôle fédéral des finances (CDF). (15.5)
  - **OFIT:** Les rapports de travail avec Giovanni Conti, directeur de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), seront dissous à la fin du mois d'août 2019, suivant l'accord conclu avec le chef du Département fédéral des finances (DFF). (22.5)
  - **Pratiques fédérales:** Les pratiques fédérales concernant les sociétés principales et les Swiss Finance Branches seront supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le Conseil fédéral en a été informé (22.5)
  - **Guisanplatz:** Le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) Pierre Broje a, en présence du président de la Confédération Ueli Maurer, remis les clés des bâtiments administratifs construits lors de la première étape du projet d'aménagement de la Guisanplatz 1, à Berne. La reconversion du site militaire en postes de travail civils constitue un jalon important du schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale. (27.5)
  - **Gains immobiliers:** Un rapport du Conseil fédéral établi à la demande du Conseil national présente cinq solutions visant à rendre l'imposition des gains immobiliers aussi indépendante que possible de la forme juridique du propriétaire de l'immeuble. Le gouvernement a adopté ce rapport. (29.5)
  - **Tourisme d'achat:** Le Conseil fédéral a adopté un rapport dans lequel il analyse différentes mesures de lutte contre le tourisme d'achat. Il conclut que les mesures à la frontière n'ont qu'un effet très limité sur le tourisme d'achat et estime que les efforts déjà en cours pour lutter contre l'îlot de cherté suisse sont davantage à même d'endiguer le phénomène. (29.5)
  - **Cybersécurité:** Florian Schütz, auparavant responsable IT Risk & Security chez Zalando SE en Allemagne, a été nommé délégué de la Confédération à la cybersécurité. Le Conseil fédéral a pris connaissance de cette décision d'Ueli Maurer, président de la Confédération et chef du Département fédéral des finances (DFF). (14.6)
  - **OFIT:** Le Conseil fédéral a décidé de confier à Dirk Lindemann, vice-directeur de l'Administration fédérale des contributions (AFC), la direction par intérim de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Cette nomination permettra d'assurer, dans la qualité visée, la poursuite de l'exploitation de l'OFIT et notamment des travaux relatifs aux projets informatiques clés durant la procédure ordinaire de mise au concours pour la succession du directeur sortant Giovanni Conti. (14.6)
  - **Rapport sur le salaire des cadres:** Dans le rapport sur le salaire des cadres, le Conseil fédéral présente chaque année la rémunération et d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements proches de la Confédération. Il a approuvé le rapport concernant l'exercice 2018. (21.6)
  - **Cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse, dirigé par le président de la Confédération, Ueli Maurer, a décidé de mettre en consultation auprès de la Confédération, des cantons et des communes les projets concernant la stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023 et la convention-cadre de droit public correspondante. Lors de la mise en œuvre de la future stratégie, le comité de pilotage tiendra compte des résultats d'une analyse externe de l'efficacité de l'organisation actuelle de la cyberadministration suisse. (25.6)
  - **Gouvernement d'entreprise:** Le Conseil fédéral a discuté du rapport d'experts sur le gouvernement d'entreprise de la Confédération. Les experts dressent un bilan globalement positif, mais voient un potentiel d'amélioration dans certains domaines et formulent des recommandations. Sur cette base, le Conseil fédéral a adopté diverses mesures. Il rédige en outre un rapport en réponse à un postulat sur le thème du gouvernement d'entreprise. (26.6)

- **Finance durable:** Le Conseil fédéral a mené une discussion sur la finance durable en Suisse. Il voit dans ce domaine une grande chance de promouvoir l'innovation et d'accroître la compétitivité. Il a donc décidé de créer un groupe de travail pour répondre aux différentes questions qui se posent. (26.6)
- **Répartition des tâches:** La Confédération et les cantons sont favorables à l'exécution d'un projet commun consistant à réexaminer la répartition des tâches entre les deux parties. Celle-ci a été profondément remaniée pour la dernière fois il y a plus de dix ans. (28.6)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session spéciale

- **Péréquation financière:** Le Conseil national a mis fin à l'offensive des cantons de montagne à l'occasion du débat sur la réforme de la péréquation financière. Les villes recevront plus d'argent pour s'acquitter des charges qui pèsent sur les centres urbains. Les moyens alloués aux régions de montagne ne seront pas augmentés. Cette solution s'inscrit dans le compromis conclu entre les cantons et la Confédération après des années de lutte. Elle repose sur la fixation d'une dotation minimale de 86,5 %, soit moins qu'aujourd'hui, mais plus que prévu initialement. Cette solution soulage les cantons contributeurs, et la Confédération économiserait aussi de l'argent. Le compromis prévoit toutefois que cet argent reste dans le système. Le projet de loi est renvoyé au Conseil des États avec une légère modification. (7.5)
- **Assurances:** Le Conseil national a apporté des améliorations en faveur des consommateurs dans le cadre de la révision de la loi sur le contrat d'assurance. Diverses propositions du Conseil fédéral qui auraient donné une grande liberté aux assureurs n'ont pas trouvé de majorité. Le Conseil national a notamment supprimé la possibilité de modifier unilatéralement les conditions contractuelles. Il a également rejeté la restriction des prestations en cas de maladie ou d'accident. Le ministre des Finances Ueli Maurer a été critiqué pour ses propositions. La gauche lui a reproché de mettre un «genou à terre devant le lobby des assurances». L'UDC et le PLR soutenaient encore le conseiller fédéral au sein de la commission chargée de l'examen préalable, mais ils ont changé de cap après avoir essuyé de vives critiques publiques. (9.5)
- **Pénalisation du mariage:** La discrimination des couples mariés par rapport aux couples vivant en concubinage doit être éliminée, tant au niveau fiscal qu'en matière d'assurances sociales. C'est le souhait du Conseil national, qui a adopté une initiative du canton d'Argovie par 102 voix contre 74 et 1 abstention et confirme ainsi sa volonté d'en finir avec la pénalisation de mariage. L'objet doit désormais passer le cap du Conseil des États, qui avait rejeté l'initiative cantonale. Le Parlement a déjà reçu un projet de loi du Conseil fédéral visant à abolir la discrimination des couples mariés, mais ce projet est suspendu en raison de l'incertitude pesant sur la suite de la procédure après l'arrêt du Tribunal fédéral concernant l'initiative populaire du PDC. Le Tribunal fédéral avait annulé la votation en raison des chiffres inexacts fournis au préalable par l'administration. (9.5)
- **Impôts:** Le Conseil national ne veut pas accorder d'amnistie fiscale générale aux cantons. En sa qualité de second conseil, il a rejeté une initiative du canton de Fribourg par 102 voix contre 75. Cette question n'est dès lors plus à l'ordre du jour. La majorité des membres des deux chambres a estimé qu'il n'y avait aucune raison de modifier les bases juridiques compte tenu de l'actuelle possibilité de dénonciation unique spontanée non punissable, déjà bien utilisée. Les amnisties fiscales s'avèrent en outre plutôt problématiques, car elles violent le principe d'égalité devant la loi et ont des effets négatifs sur la morale fiscale. (9.5)
- **Billets de banque:** Les coupures actuelles de 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs ne sont pas fixées par la loi. En sa qualité de

second conseil, le Conseil national a rejeté une initiative du canton de Zoug par 118 voix contre 55. Les opposants ont déclaré que rien n'indiquait que la Banque nationale souhaitait modifier les coupures actuelles. Le canton de Zoug a expliqué pour sa part que les pressions en faveur de l'affaiblissement ou de l'abolition de l'argent liquide s'intensifiaient. (9.5)

## Projets adoptés au cours de la session d'été

- **Données bancaires:** Le Parlement ne souhaite pas modifier les règles de traitement des demandes d'assistance administrative fondées sur des données volées. En sa qualité de second conseil, le Conseil des États a refusé d'entrer en matière et cette question n'est dès lors plus à l'ordre du jour. La majorité au Parlement est parvenue à la conclusion qu'avec la jurisprudence du Tribunal fédéral, la Suisse satisfaisait déjà aux exigences du Forum mondial. Il en découle que la Suisse peut répondre aux demandes fondées sur des données volées si l'État requérant n'a pas acheté les données et n'a pas agi de manière contraire à la bonne foi. Cette interprétation a permis de débloquent de nombreuses demandes d'assistance administrative. (5.6)
- **Supplément:** Le Conseil des États a approuvé sans opposition des crédits supplémentaires au budget de l'année en cours. Le Conseil fédéral demande au Parlement des crédits pour un montant total de 75,4 millions de francs, dont 12,3 millions seront compensés par la réduction d'autres crédits. Il en résulte des dépenses supplémentaires effectives de 63,1 millions de francs. Avec 58,5 millions de francs, la majeure partie de ce montant est allouée aux indemnités prévues pour les enfants placés de force et d'autres victimes de mesures de coercition. Le crédit supplémentaire s'explique par l'accélération du traitement des demandes. Considéré sur plusieurs années, il n'implique pas de dépenses supplémentaires. Un autre supplément important concerne le domaine de la cyberdéfense. (6.6)
- **Compte d'État:** Le Conseil des États a approuvé les comptes annuels 2018. Les finances de la Confédération présentent un excédent ordinaire de 2,9 milliards de francs, alors que le budget prévoyait un bénéfice de 300 millions. Le Département des finances a expliqué ce résultat par l'évolution des recettes et la grande discipline dans les dépenses. Le porte-parole de la commission Hannes Germann (UDC/SH) a évoqué une «clôture dorée des comptes». Le ministre des Finances Ueli Maurer s'attend à la fin d'une période extraordinaire de croissance économique supérieure à la moyenne: «Dans les prochaines années, nous allons entrer dans une phase où nous devons plutôt y réfléchir à deux fois avant chaque dépense.» (6.6)
- **Frontière:** Le Conseil des États réclame la fermeture nocturne des postes frontière au Tessin. Il a décidé de ne pas classer une motion de Roberta Pantani, conseillère nationale de la Lega, et il a adopté une demande dans ce sens de Filippo Lombardi (PDC/TI). Ce dernier a évoqué des attaques aux explosifs contre des distributeurs automatiques de billets de banque et d'autres problèmes de criminalité. La motion adoptée par le Parlement charge le Conseil fédéral d'œuvrer à la fermeture nocturne de petits postes frontière en collaboration avec l'Italie. Le Conseil fédéral a exécuté le mandat en 2017 dans le cadre d'un projet pilote qui avait provoqué des tensions entre la Suisse et l'Italie. Il y a environ un an, il a décidé d'équiper les petits postes frontière de barrières et de ne les fermer que si nécessaire. (6.6)
- **Corps des gardes-frontière:** Le Parlement continue de tergiverser sur la question des gardes-frontière. Contrairement au Conseil des États, le Conseil national ne veut pas classer les deux initiatives cantonales qui réclament une hausse des effectifs douaniers et de meilleurs équipements. Alors que le Conseil national s'est presque toujours prononcé en faveur d'une augmentation des ressources et du personnel du Corps des gardes-frontière, la majorité du Conseil des États rejette de tels plans. En décembre dernier, les deux chambres étaient finalement parvenues à un consensus dans le cadre du budget 2019 et avaient approuvé 44 nouveaux postes. La majorité du Conseil des États estime donc que les demandes des cantons des Grisons et du Valais ont été satisfaites. La Chambre basse a toutefois rejeté le classement des initiatives par 124 voix contre 40 et 8 abstentions. (11.6)



- **Administration fédérale:** Les cadres de l'administration fédérale devraient être tenus de déclarer leurs liens d'intérêts dans un registre. Le Conseil national a adopté une motion du conseiller national PLR zurichois Hans-Ulrich Bigler par 128 voix contre 59. L'intervention est transmise au Conseil des États. Hans-Ulrich Bigler a souligné l'importance de l'administration fédérale dans le processus politique, par exemple dans le cadre de l'élaboration des lois et leur application et déclaré que si les tâches sont exécutées avec un niveau élevé de compétence professionnelle, les préférences et les valeurs jouent également un rôle. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Le ministre des Finances Ueli Maurer a mis en garde contre une charge administrative démesurée et contre le risque de passer à un contrôle des opinions. (12.6)
- **Publicité:** Le Conseil national demande au Conseil fédéral que la Régie fédérale des alcools puisse continuer à vérifier gratuitement la légalité des projets de publicité. Il a adopté par 129 voix contre 57 une motion de Lorenz Hess (PBD/BE) qui veut éviter que des émoluments ne soient perçus à l'avenir pour l'examen préalable. Le motionnaire est convaincu que cela nuirait à la prévention et qu'il pourrait en résulter la diffusion de publicités illégales qui entraînerait des actions en justice et des coûts supplémentaires pour l'administration. Pour le ministre des Finances Ueli Maurer, l'industrie est en mesure d'interpréter la loi. L'intervention est transmise au Conseil des États. (12.6)
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** Dans une motion, le Conseil national exige du Conseil fédéral qu'à l'avenir toutes les entreprises puissent décompter la TVA sur une base semestrielle. Actuellement, les entreprises qui appliquent la méthode de décompte effective établissent un relevé trimestriel. L'auteur de la motion, Lorenz Hess (PBD/BE), s'attend à ce que le nouveau rythme implique moins de travail pour environ deux tiers des entreprises. Le ministre des Finances Ueli Maurer, quant à lui, s'est dit convaincu que le décompte trimestriel était attrayant pour de nombreuses entreprises pour des raisons de liquidité. Selon lui, le décompte semestriel n'entraînerait que des économies mineures et ce sont plutôt les différents taux qui impliquent bien plus de travail. Malgré cela, le Conseil national a adopté la motion par 127 voix contre 62. L'intervention est transmise au Conseil des États. (12.6)
- **Innovation:** Par un postulat, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'examiner la mise en place d'un «fellowship programme» dans le domaine de l'innovation au sein de l'administration fédérale. Ce programme permettrait d'engager pour une période limitée de talentueux spécialistes en matière d'informatique, de design ou d'innovation. L'auteure du postulat, la conseillère nationale PS zurichoise Min Li Marti, évoque un transfert de savoir-faire et d'idées entre l'administration publique et le secteur privé qui profiterait aux deux parties (situation «gagnant-gagnant»). Le Conseil fédéral avait proposé d'accepter le postulat. Le ministre des Finances Ueli Maurer a fait remarquer que d'autres pays appliquent ce modèle avec profit. (12.6)
- **Trafic ferroviaire:** Le Conseil national a accepté le postulat de Marco Romano (PDC/TI) qui charge le Conseil fédéral d'établir un rapport analysant les conséquences de l'évolution du trafic ferroviaire international sur les activités de contrôle du Corps des gardes-frontière. Marco Romano a déclaré que les nouvelles liaisons réduiraient le nombre d'arrêts aux gares près de la frontière et par conséquent les possibilités de contrôle selon les modalités actuelles. Le ministre des Finances Ueli Maurer lui a donné raison, mais il s'est opposé au postulat en expliquant qu'il s'agissait de processus qui font l'objet d'un examen constant et que le rapport serait dépassé lorsqu'il parviendrait au Parlement. (12.6)
- **Impôts:** Le Conseil national s'oppose à l'adoption de la liste noire des juridictions fiscales non coopératives et des sanctions de l'UE. Par 136 voix contre 52, il a rejeté une motion du conseiller national Cédric Wermuth (PS/AG), qui a soutenu qu'en Europe 20 à 30 % des impôts ont été perdus en raison de transferts. La Suisse sera probablement retirée de la liste grise après l'acceptation du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS. Elle devrait maintenant participer aux efforts pour que les citoyens résidant dans d'autres pays ne soient plus tenus de passer à la caisse parce

que des grandes fortunes ne paient pas leurs impôts. Le ministre des Finances Ueli Maurer a déclaré que la Suisse s'oppose par principe à toutes les listes et ne devrait pas légitimer cette liste en particulier en la reconnaissant. En outre, les critères de la liste de l'UE ne correspondent pas à ceux de l'OCDE, qui sont reconnus sur le plan international. (12.6)

- **Enfants:** Les parents devraient pouvoir déduire à l'avenir jusqu'à 25 000 francs de frais de garde dans le cadre de l'impôt fédéral direct, contre 10 100 francs actuellement. Après le Conseil national, le Conseil des États a également approuvé la déduction plus élevée pour la garde des enfants. La Chambre basse a suivi l'avis de sa Commission de l'économie et des redevances chargée de l'examen préalable ainsi que celui du Conseil fédéral. Seul le PS a estimé que les mesures étaient généralement inutilisables. Il souhaitait renvoyer le projet au Conseil fédéral et le charger d'élaborer un crédit d'impôt au lieu de la déduction pour frais de garde d'enfants. Comme au Conseil national, un pareil changement de système n'avait aucune chance d'aboutir au Conseil des États. Contrairement au Conseil national, le Conseil des États veut faire appliquer la déduction la plus élevée pour les frais de garde. Il s'oppose à l'augmentation additionnelle de la déduction générale pour enfants de 6500 francs à 10 000 francs. Le projet de loi revient au Conseil national assorti de cette modification. (13.6)
- **Personnel:** Le Conseil des États a enterré deux motions s'en prenant aux effectifs de la Confédération. Pour la deuxième fois, il s'est prononcé en faveur du classement d'une motion de 2015. À l'époque, les chambres avaient chargé le Conseil fédéral de geler les effectifs à 35 000 postes à temps plein. L'an dernier, le gouvernement a demandé le retrait du mandat, considérant que l'objectif était atteint. Par ailleurs, le Conseil des États a rejeté une nouvelle motion du Conseil national qui demandait que les dépenses de personnel de l'administration fédérale ne dépassent pas le niveau prévu dans le budget 2019. L'intervention n'est dès lors plus à l'ordre du jour. (13.6)
- **Retraite:** Les femmes devraient pouvoir continuer à travailler pour la Confédération ou dans des entreprises liées à elle jusqu'à l'âge de la retraite des hommes. De plus, tous les collaborateurs devraient pouvoir choisir de continuer à travailler jusqu'à l'âge de 67 ans. Le Conseil des États a accepté une motion de Martin Schmid (PLR/GR) dans ce sens. Pour le ministre des Finances Ueli Maurer, cette demande est déjà satisfaite. Si l'employeur y consent, les employés peuvent continuer à travailler jusqu'à l'âge de 70 ans. Le Conseil fédéral n'est toutefois pas compétent pour réglementer les conditions de départ à la retraite dans les entreprises liées à la Confédération et subventionnées par elle. La motion est maintenant entre les mains du Conseil national. (13.6)
- **Impôts:** Les règles de la prescription en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre ne devraient pas être alignées sur celles applicables à la TVA. Le Conseil des États a rejeté sans opposition une motion de Thomas Aeschi (UDC/ZG) adoptée par le Conseil national. L'intervention est donc liquidée. L'auteur de la motion avait invoqué la sécurité juridique et surtout déploré l'absence de distinction entre la prescription du droit de taxation et la prescription du droit d'exiger le paiement de l'impôt, ainsi que l'absence d'un délai de prescription absolu. Pour le Conseil des États, il n'existe cependant aucun lien entre l'impôt anticipé, les droits de timbre et la TVA. Le Conseil fédéral avait également recommandé le rejet de la motion. (13.6)
- **Conseil fédéral:** Le Conseil des États a pris acte du rapport de gestion 2018 du Conseil fédéral. Les principaux sujets ont concerné la numérisation, les cyberattaques, le Brexit, les soldes de vacances, le vote électronique et les primes d'assurance maladie. L'année dernière, l'adoption du rapport de gestion avait été retardée en raison du scandale CarPostal. Le rapport 2018 relate le traitement du dossier. Le président de la Confédération Ueli Maurer a déclaré que le Conseil fédéral avait atteint les objectifs fixés. Le Conseil des États n'a émis aucune réserve et a approuvé le rapport de gestion sans opposition. Il sera traité la semaine prochaine au Conseil national. (13.6)
- **Impôts:** Le Conseil national ne souhaite pas abroger les dispositions relatives à la dénonciation spontanée non punissable. Par 118 voix contre 51, il a rejeté une

initiative parlementaire de Margret Kiener Nellen (PS/BE), qui prétendait qu'il s'agissait d'une invitation permanente à l'évasion fiscale. Quiconque gare sa voiture dans le mauvais sens se verra infliger une amende, mais pas celui qui se soustrait à l'impôt sa vie durant. L'abrogation de ces dispositions permettrait de poursuivre sur la voie de la stratégie de l'argent propre. La porte-parole de la commission Daniela Schneeberger (PLR/BL) a déclaré qu'en raison de l'échange automatique d'informations, de moins en moins de contribuables recourent à la possibilité de régulariser leurs avoirs. La dénonciation spontanée non punissable reste toutefois utile pour les contribuables ayant des comptes uniquement en Suisse. (13.6)

- **Pertes fiscales:** Le Conseil national a approuvé en second conseil le compte d'État 2018 ainsi que les crédits supplémentaires au budget 2019. Lors des débats, le ministre des Finances Ueli Maurer a mis en garde contre les futures pertes fiscales liées aux réglementations internationales prévues. Il a expliqué que le bon résultat financier est principalement dû à l'impôt sur les entreprises. Il a parlé de «gros risques» dans la perspective du projet de l'OCDE portant sur l'harmonisation internationale de la fiscalité des entreprises et déclaré que «cela pourrait bouleverser notre régime fiscal». Outre l'imposition minimale, l'OCDE prévoit de taxer sur le lieu de consommation plutôt que sur le lieu de création de valeur. Pour la Suisse, cela impliquerait une baisse des recettes à hauteur de milliards en fonction des modalités retenues, selon le ministre des Finances. (17.6)
- **Conseil fédéral:** Comme le Conseil des États, le Conseil national a également pris acte du rapport de gestion 2018 du Conseil fédéral. Les principaux sujets ont concerné la numérisation, les cyberattaques, le Brexit, les soldes de vacances, le vote électronique et les primes d'assurance maladie. L'année dernière, l'adoption du rapport de gestion avait été retardée en raison du scandale CarPostal. Le rapport 2018 relate le traitement du dossier. Le président de la Confédération Ueli Maurer a déclaré que le Conseil fédéral avait atteint les objectifs fixés. Le Conseil national n'a émis aucune réserve et a approuvé le rapport de gestion sans opposition. (17.6)
- **Arabie saoudite:** Le président de la Confédération Ueli Maurer n'envisage pas de se rendre en Arabie saoudite pour le moment, comme il l'explique dans sa réponse à une question de la conseillère nationale Mattea Meyer (PS/ZH). En mai, le Conseil fédéral avait encore écrit dans son avis relatif à une intervention de Sibel Arslan (Verts/BS) qu'une telle visite était examinée et que la décision dépendrait de l'évolution de la situation. Compte tenu des circonstances actuelles, un tel voyage ne semble plus à l'ordre du jour. En revanche, il est prévu qu'une délégation conduite par la secrétaire d'État Pascale Baeriswyl se rende à Riyad pour le dialogue politique annuel. Le Conseil fédéral a indiqué que les questions relatives aux droits de l'homme seraient également abordées lors de cette rencontre. (17.6)
- **Impôts:** Le Conseil fédéral réfute la préparation sous cape d'une exonération fiscale de la FIFA. En réponse à une question de Cédric Wermuth (PS/AG), il explique que la Fédération internationale de football ne jouit «d'aucun privilège ni immunité» en Suisse. Au cours des deux dernières années, il n'y a eu qu'une seule réunion au niveau du Conseil fédéral entre le ministre des Affaires étrangères, le chancelier de la Confédération et une délégation de la FIFA le 20 décembre 2017, lors de laquelle «seules des questions de la FIFA au sujet de sa position comme organisation internationale non gouvernementale et de l'emploi de personnel étranger qui en découle» ont été traitées. (17.6)
- **Droits de douane:** Le Conseil national veut supprimer le droit de douane selon le poids pour l'importation de voitures de tourisme. Le Conseil des États a rejeté à l'unanimité la motion portant sur cette demande, qui visait à faciliter les importations parallèles et à limiter la charge administrative. Si le ministre de l'Économie Guy Parmelin s'est montré compréhensif sur cette question, il a toutefois rappelé que le Conseil fédéral envisage d'abolir tous les droits de douane sur les produits industriels. Le projet a été bien reçu dans le cadre de la procédure de consultation. Selon le porte-parole de la commission Pirmin Bischof (PDC/SO), la motion est donc inutile même si cela ne signifie pas pour autant que le Conseil des États ne partage pas cette préoccupation. (17.6)

- **Forum mondial:** Par 127 voix contre 69 (Conseil national) et 29 contre 15 (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté en vote final la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui abolit les actions au porteur afin que la Suisse ne figure pas sur une liste noire. (21.6)
- **Marchés publics:** Les Chambres fédérales ont adopté en vote final par 194 voix contre 0 et 2 abstentions (Conseil national) et 44 voix contre 0 (Conseil des États) la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics, qui doit intégrer les exigences de l'accord correspondant de l'OMC dans le droit suisse. (21.6)
- **Péréquation financière et compensation des charges:** Le Conseil national (185 voix contre 7 et 4 abstentions) et le Conseil des États (37 voix contre 3 et 4 abstentions) ont adopté en vote final la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges, qui allège la charge des cantons contributeurs et soutient les cantons bénéficiaires avec une dotation minimale garantie. (21.6)
- **Unité monétaire et moyens de paiement:** Par 144 voix contre 51 et 1 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0 (Conseil des États), les Chambres fédérales ont adopté en vote final la modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, qui garantit que les anciens billets pourront être échangés indéfiniment à l'avenir. (21.6)